

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 02 novembre 2010 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/10.07/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Gimi FOGOLIN – Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. PV réunion précédente CDWP 05.10.2010

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Remarques Pt. 3.5: après la réunion le rapport de l'arbitre est parvenu au Secrétariat Général (sans aucun élément important pour infliger une sanction supplémentaire.

À la demande de F. HOSTE la Commission de Discipline discute de l'application d'une sanction automatique / carte rouge.

La Commission de Discipline tient à préciser que – étant donné que le match « première équipe » et le match « réserves » sont considérés comme 1 seul match – la personne concernée qui reçoit une sanction automatique lors match « première équipe » sera également suspendu de toute participation au match suivant « réserves ».

Application identique pour la/les journée(s) suivante(s): suspension pour le match « 1^e équipe » ainsi que pour le match « réserves ».

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Commentaires réunion CDWP-CSWP-CCA: les membres présents de la Commission de Discipline ont de nouveau insisté sur l'application correcte de la procédure et des notifications des sanctions automatiques sur la feuille de match. En plus, il est souhaitable que les arbitres envoient leurs rapports électroniques endéans les 48h.
- Candidature membre suppléant Commission de Discipline : S. DIETENS (GZV). À entériner par le Conseil d'Administration.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 3086/III VZGWP - BZV du 27/03/2010: rapport arbitre BAETENS

Est invité et excusé: R. VAN SEVEREN (coach BZV)

La Commission de Discipline a pris connaissance des explications écrites du club BZV ainsi que de R. VAN SEVEREN.

La Commission de Discipline décide de suspendre R. VAN SEVEREN (coach BZV) jusqu'à comparution volontaire.

La Commission de Discipline rapportera aussi cette suspension à la Commission Centrale des Arbitres.

Frais : à charge de BZV

3.2. Match 2015/II CCM-BZK du 16/10/2010: rapport arbitre PETIAUX

Est invité et excusé: F. DELEY (BZK)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre PETIAUX. La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach F. DELEY (BZK) pour carte rouge. Vu sa récidive (carte rouge) le coach concerné a été invité à la réunion, la Commission de Discipline a pris connaissance de ses excuses et de ses explications écrites.

La Commission de Discipline a également pris connaissance du fait que le coach concerné a participé durant sa suspension au match suivant en tant que joueur et en tant que coach. (matches 206 II & 2116 II R SCC-BZK du 23/10/2010).

Vu les récidives et vu la gravité de cette affaire la Commission de Discipline décide de suspendre le coach F. DELEY jusqu'à comparution volontaire.

Frais : à charge de BZK

3.3. Match 2013/II AZSC - WPK du 15/10/2010: rapport arbitre ROLIN / JANSSEN

(D. POELMANS a quitté la séance durant l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport des arbitres ROLIN / JANSSEN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur L. DAMS (AZSC) pour manque de respect envers les arbitres. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline regrette que la sanction automatique n'ait pas été notifiée correctement sur la feuille de match.

3.4. Match 1119/I R MZV-DM du 23/10/2010: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur D. BERGMANS (DM) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 3116/III R ONS - RZV du 23/10/2010

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match mais la Commission de Discipline regrette que le rapport de l'arbitre DUCULET ne soit pas encore disponible.

Sur base de la feuille de match la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur W. DE RUYTER (RZV) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 3119/III R SVDE - HZS du 30/10/2010: rapport arbitre JANSSEN

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre JANSSEN.
La feuille de match n'est pas encore disponible.

Sur base du rapport la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach K. VANDENHOUDT (HZS) pour carte rouge. Pas de récidive (carte rouge) = pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match 2124/II R CCM-WPK du 30/10/2010: rapport arbitre VRIELINCK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de 2 matches pour les joueurs A. CARON (WPK) et I. CHEBAIKI (CCM) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline la manipulation volontaire de la feuille de match (noms joueurs) avec l'approbation de l'arbitre. Il est inadmissible d'autoriser une méthode pareille.

Toutefois la Commission de Discipline demande à la Commission Sportive Water-polo de faire une enquête sur ce match.

4. Divers

Néant

Le rapporteur,
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 30 NOVEMBRE 2010 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**